
Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte

Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris

(Institut historique allemand)

Band 8 (1980)

DOI: 10.11588/fr.1980.0.50430

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

Axel KUHN, *Jakobiner im Rheinland. Der Kölner konstitutionelle Zirkel von 1798*, Stuttgart (Ernst Klett Verlag) 1976, 200 p. (Stuttgarter Beiträge zur Geschichte und Politik, 10).

L'auteur de cet excellent ouvrage a voulu apporter sa contribution à l'étude des origines de la tradition démocratique en Allemagne. A travers l'histoire du cercle constitutionnel qui déploya ses activités à Cologne, entre janvier et octobre 1798, il a essayé de démontrer qu'en Allemagne, le point de départ de la formation des partis politiques ne doit pas être fixé en 1848 mais cinquante années plus tôt lorsque se sont constitués, sur la rive gauche du Rhin, occupée par les armées françaises, des cercles »jacobins«, composés de membres issus de la moyenne bourgeoisie, qui ont offert, dans l'histoire de l'Allemagne, le premier exemple de ce que pouvait être un parti de masse organisé. On se permettra de trouver cette affirmation un peu trop abrupte. Il est certain que les Jacobins de la belle époque, celle de la Convention Nationale, avec leur société mère à Paris, et leurs sociétés locales en province, s'étaient effectivement donné toutes les structures »institutionnelles« d'un parti moderne. En aucune manière, cela ne fut le cas des »cercles constitutionnels« qui, sous le Directoire, se constituèrent en France et, après le traité de Campo-Formio, dans les pays de la rive gauche du Rhin à qui furent imposées la législation, les institutions et les structures administratives françaises. D'ailleurs l'étude que fait A. K. de l'évolution de la législation française concernant les associations politiques montre bien qu'il ne pouvait en être autrement.

Il est difficile de souligner la richesse de l'information apportée par ce livre, information illustrée et soutenue par des tableaux, des graphiques, des croquis figurant en annexe. A. K. comble ainsi une lacune. Alors que le jacobinisme rhénan de 1792-1793, et, notamment, celui de Mayence nous est bien connu, grâce en particulier aux études d'Heinrich Scheel, ce que l'on peut appeler le néo-jacobinisme des années 1797-1799 l'est infiniment moins, malgré la publication de Josef Hansen¹ et le livre pionnier de Jacques Droz,² volontiers limité dans son objet. Soyons équitables: à l'exception du babouvisme, le néo-jacobinisme français est logé à la même enseigne.

L'ouvrage est construit selon un plan chronologique. Comme entrée en matière, il propose une brève étude de la fortune que connurent, entre 1792 et 1800, les termes de »Jakobiner« et »Jakobinismus«, puis il expose, tout à fait en détail, les circonstances de la création du cercle constitutionnel de Cologne, étudie la composition sociale de celui-ci, présente les idées qui y furent débattues, les actes qui en émanèrent et, enfin, la disparition du club et le destin des »Jacobins« et du »Jakobinisme« colonais à l'époque de Napoléon et sous la Restauration.

La vie de cette société politique fut brève. Constituée en mars 1798 sous le nom de »Société patriotique pour l'intérêt général« – le terme de »club« étant alors proscrit par la législation française – elle atteignit son apogée entre avril et juin 1798, participa à la collecte de signatures en faveur de la réunion de la rive gauche du Rhin à la France, puis, petit à petit, entra en sommeil et finit par disparaître définitivement en mars 1799.

A propos de la formation de l'association, A. K. rappelle que, depuis les années 1760, il existait à Cologne une atmosphère »pré-révolutionnaire« née de la crise économique et des conflits qui, à l'intérieur du système corporatif, opposaient les petites gens à l'oligarchie de quelques familles patriciennes. Dans tous les mouvements qui se développèrent alors dans la ville on signale quelques-uns des gens qui figureront dans les »jacobins« de 1797. Incontestablement, le mouvement révolutionnaire français rencontrait donc des sympathies dans la ville impériale.

¹ Joseph HANSEN, (Hg.), *Quellen zur Geschichte des Rheinlandes im Zeitalter der französischen Revolution*, 4 Bde., Bonn 1931-1938.

² Jacques DROZ, *La pensée politique des Cisrhénans*, Paris 1940.

Pourtant, le cercle de 1798 allait naître et se développer dans une atmosphère infiniment moins favorable que celle qu'avait connue le jacobinisme mayençais en 1792-1793. L'auteur a bien mis en évidence en quoi l'évolution du mouvement révolutionnaire en France en était responsable mais sans doute eût-il pu aussi rechercher si l'attitude des populations de la rive gauche du Rhin devant le poids de l'occupation militaire française n'y était pas aussi pour quelque chose. On regrettera, aussi, qu'il n'ait pas songé à faire une étude comparative entre le clubisme mayençais de 1792-1793 et le néo-jacobinisme rhénan de 1798. L'un et l'autre, c'est l'évidence même, n'ont pu se développer au grand jour qu'à la faveur de la présence française, ce qui leur a permis de s'affirmer face à leurs adversaires allemands mais a, nécessairement, restreint le champ de leurs activités aux limites que leur assignaient la puissance occupante. Dans un cas comme dans l'autre, la société jacobine – club à Mayence, cercle constitutionnel à Cologne et ailleurs – a joué, vis-à-vis de l'autorité administrative et politique française, un peu le rôle tenu par les sections locales du «parti» dans les dictatures modernes, c'est-à-dire celui de relais entre le pouvoir et les populations, diffusant dans celles-ci les mots d'ordre et les principes émanant du premier, s'efforçant d'orienter l'opinion dans le sens qu'il souhaitait. Mais là s'arrêtent les similitudes. La société de Mayence a vu le jour à l'époque où la législation française était éminemment favorable à la constitution des associations politiques et où celles-ci pouvaient réellement jouer le rôle d'un parti politique puisque tous les citoyens du territoire compris entre Landau et Bingen reçurent le droit de vote même si la plupart d'entre eux n'en usèrent pas. C'est ainsi qu'avait pu être élue une «Convention Nationale Rhéno-Germanique» qui avait d'abord proclamé la séparation du pays conquis du reste de l'Empire et, ensuite, avait voté son incorporation à la France, incorporation qui pouvait, dès lors, être présentée comme répondant à un vœu exprimé par la représentation populaire.

Entre octobre 1794 (retour des armées françaises sur le Rhin) et septembre 1797, la politique française à l'égard des pays du Rhin resta floue et mal définie. A la même époque, comme A. K. le rappelle avec raison, l'attitude du régime, en France, Convention thermidorienne puis Directoire, était tout à fait hostile aux jacobins et à leurs associations. Dans ces conditions, aucune association politique ne pouvait voir le jour dans les régions du Rhin. L'auteur aurait, peut-être, pu insister davantage sur le grand tournant qui se place à l'automne de 1797. Alors se créèrent, en France, des conditions favorables aux associations d'idéologie jacobine tandis que le gouvernement se prononçait en faveur de l'annexion de la rive gauche du Rhin, deux éléments qui allaient expliquer le développement des «cercles constitutionnels» dans le pays conquis. Le coup d'Etat du 18 Fructidor (4 septembre 1797) et le traité de Campo-Formio sont, en effet, inséparables. Le coup d'Etat fut un coup de barre à gauche dont les suites furent favorables au développement du néo-jacobinisme, mais il porta aussi au pouvoir le parti annexionniste et, de ce point de vue, Campo-Formio (17 octobre) est dans la logique de Fructidor. En France, après le coup d'Etat, le jacobinisme se réveilla, la loi permit la résurrection des associations politiques à qui, il est vrai, il était fait interdiction de se fédérer, de correspondre entre elles . . . et de porter le nom de club. Lorsque le commissaire général Rudler fut chargé, par le Directoire, d'«organiser» la rive gauche du Rhin, c'est-à-dire de y introduire les institutions et les lois françaises, on pouvait penser qu'allaient y naître et s'y développer les associations politiques, du moins celles favorables au régime français.

Les conditions n'étaient plus, en 1797, ce qu'elles avaient été en 1792/1793. En effet, les Rhénans ne reçurent pas le droit de vote, pas même sous la forme du suffrage censitaire en vigueur en France, les membres des administrations municipales et départementales et les fonctionnaires furent désignés par les autorités françaises. Cela devait limiter singulièrement le champ d'action des associations politiques qui se créèrent. Elles ne pouvaient qu'émettre des avis et formuler des critiques et encore dans le seul domaine administratif. Les autorités françaises attendaient d'elles qu'elles répandissent les idées nouvelles dans la population et gagnassent celles-ci à l'idée de l'incorporation à la France.

Il est facile, dès lors, de comprendre pourquoi l'initiative de la fondation revint aux autorités françaises dans 19 cas sur 20. En effet Axel Kuhn expose que, de ce point de vue, Cologne constitua une exception de taille. Le cercle constitutionnel ne fut pas, en effet, fondé par le commissaire français, mais par des »républicains allemands«, issus des »couches moyennes de la bourgeoisie«. Cette dernière précision n'était pas superflue. En effet, Cologne était, sous l'Ancien Régime, une ville libre du Saint-Empire et, de ce fait, possédait, au sens propre, une constitution républicaine; même les partisans de l'oligarchie étaient des républicains, il était donc important de préciser que les fondateurs du cercle appartenaient à la bourgeoisie moyenne des négociants et des hommes de loi.

Toute une série de réflexions sont suggérées par la partie la plus importante et, sans doute, la plus intéressante de l'ouvrage: celle qui concerne la composition du cercle, les idées qui y furent débattues, le rôle qu'il joua. L'auteur a recensé, avec certitude, 203 personnes qui, à un moment ou à un autre, firent acte d'adhésion au club. C'était moins qu'à Mayence en 1792–1793: 475 ou qu'à Coblenz en 1798: 241, villes pourtant moins peuplées. A Cologne, peuplée d'environ 38 000 habitants, les membres du cercle ne représentaient que 0,53% de la population. A. K. se résigne à considérer qu'ils n'étaient qu'une infime minorité parmi les Colonnais. On se permettra de n'être pas tout à fait d'accord. Certes, mathématiquement, l'auteur a raison mais, si l'on veut bien admettre que les adhérents du cercle représentaient ce que sont, de nos jours, les gens inscrits à un parti politique, si l'on veut bien appliquer cette proportion de 0,53% à la Cologne d'aujourd'hui avec ses 900 000 habitants, l'on obtient un chiffre d'environ 4700 personnes, un chiffre dont se contenterait, sans doute, plus d'une formation politique de la Bundesrepublik.

D'ailleurs, l'influence d'un groupe ne se mesure pas au nombre de ses adhérents. Par exemple, nous apprend Alex Kuhn, le 28 janvier 1798, un millier d'auditeurs se pressèrent à une réunion du cercle et des centaines n'avaient pu trouver place, il était pourtant interdit aux associations politiques de tenir des réunions publiques. L'adresse de réunion à la France qui fut présentée aux habitants de Cologne, en mai et juin 1798, recueillit 1226 signatures, les femmes et les enfants ne pouvant signer, cela représentait au moins le dixième des gens concernés (environ 12 à 13 mille). C'est loin de la majorité, mais cela prouve que parmi les électeurs les partisans convaincus des nouveaux principes étaient six fois plus nombreux que les membres du cercle constitutionnel. De nos jours, un parti politique qui aurait la capacité de mobiliser le dixième du corps électoral, alors que ses adhérents n'en constituent que le soixantième, s'estimerait sans doute satisfait.

A. K. confirme que la composition sociale du cercle de Cologne ne différait pas sensiblement de celle des clubs français de 1789–1799, de celle du club des Mayençais (1792–1793), de celle des sociétés de Spire et de Coblenz (1798). Les artisans y furent les plus nombreux (38,7%) précédant de loin les petits boutiquiers (16,7%), les négociants (13,4%), les hommes de loi et les domestiques. Les professeurs ne constituaient que 4,6% des effectifs contre 12,9% à Mayence, sans doute parce que la vieille université colonaise n'avait pas été aussi profondément touchée que son homologue mayençaise, par les réformes »éclairées« des dernières décennies avant la Révolution. Au total, une domination des représentants de la petite bourgeoisie et l'absence de ce que l'auteur appelle le pré-prolétariat. Les Jacobins de Cologne, tout comme les autres Jacobins rhénans, tout comme les Jacobins français ne reflétaient donc pas, dans leur composition, l'image qu'offrait la population de la ville. Ce jacobinisme ne pouvait pas, non plus, prétendre constituer un parti de classe car sa composition était trop hétérogène. Il représentait plutôt la rencontre des couches bourgeoises s'intéressant à la politique dans une attitude commune de sympathie à l'égard des principes révolutionnaires.

Des tableaux, relégués à la fin du livre, ont permis à l'auteur de présenter les résultats de cette étude de l'anatomie du club. On appréciera qu'il ait reporté, sur un plan de ville, les adresses des membres du cercle et d'avoir, de la sorte, mis en évidence les deux points d'appui géographiques de celui-ci: les quartiers distingués du centre – ce que A. K. appelle »la City« – peuplés de négociants et d'hommes de loi aisés, et les quartiers bordant immédiatement la »City«, au Sud, à

l'Ouest et au Nord où vivaient la plupart des artisans. Pour illustrer de façon parlante son enquête sur les «familles» politiques constituant le cercle, A. K. a utilisé le procédé de représentation graphique des ensembles mathématiques. Cela permet au lecteur de constater que la majorité des membres du cercle étaient des hommes relativement nouveaux en politique, 16 seulement d'entre eux, moins de 8%, s'étaient signalés avant 1792, soit comme députés des tribus, soit parce qu'ils avaient été impliqués dans les luttes qui, à l'intérieur du système municipal à base corporative, avaient opposé, à la fin du XVIII^e siècle, les classes moyennes à l'oligarchie des gros négociants. L'arrivée des Français s'était accompagnée d'un éveil certain de l'intérêt porté aux problèmes politiques: 49 adhérents, soit un peu plus de 24% se signalèrent dans ce domaine entre juin 1797 et la date de mise en activité de la société. La majorité des membres n'adhérèrent donc qu'après la fondation de celle-ci. Les tableaux (p. 193 et suiv.) permettent de voir que tous les Coloniais «persécutés politiques» d'avant 1792 n'adhérèrent pas au club pas plus que tous ceux qui, à partir de 1797, montrèrent des sympathies pour les nouveaux principes. Ajoutons qu'à partir de mai 1798, le nombre des assidus aux réunions ne cessa de décroître et que lorsque Christian Sommer devint le «modérateur» du cercle, en juin, ils n'étaient pas plus de 20 à 30.

Axel Kuhn a finement analysé les conflits qui ont éclaté à l'intérieur du cercle et qui ont conduit les autorités françaises à le fermer pendant plusieurs jours. Les représentants des commerçants et ceux des petits artisans ne poursuivaient, en effet, pas les mêmes objectifs. Les premiers n'avaient plus rien à revendiquer; leurs conceptions sociales correspondaient à celles de la bourgeoisie qui dominait la France du Directoire. Quant aux «intellectuels» qui se firent les avocats des petites gens, contraints pour la plupart de demeurer dans la coulisse, ils ne purent que constater que la phase populaire de la Révolution était bien passée et que, pas plus à Cologne qu'à Paris, ne pouvait être imposée une politique favorable à leurs aspirations sociales.

Une pétition lancée peu après la fermeture du cercle, pour en demander la réouverture, n'obtint que 44 signatures dont 39 émanant de ses propres membres. Huit adhérents seulement firent un don en argent dans le but d'équiper un navire pour la guerre contre l'Angleterre. Les discussions théoriques sur les grands problèmes de politique laissèrent indifférents les habitants de Cologne et la plupart des gens qui, à un moment ou à un autre, avaient adhéré au cercle. Il n'y avait guère que les initiatives, dans l'un ou l'autre des domaines de la vie quotidienne, qui rencontraient quelque écho, comme le montrent les 144 signatures, dont 41 venaient des adhérents, apposées au bas d'une pétition d'octobre 1798, sollicitant l'autorisation d'imprimer une critique visant l'administration financière de la ville. Rudler, le commissaire français, devait d'ailleurs rappeler à Christian Sommer, l'initiateur de la pétition, que la Constitution de l'an III interdisait semblables initiatives lorsqu'elles émanaient d'associations politiques. Les membres du club apprenaient à leurs dépens qu'une association politique ne pouvait pas espérer imposer ses vues aux représentants du gouvernement. Le cercle était condamné à ne discuter que des problèmes ne mettant pas en cause la présence française, à exprimer sa déception devant la corruption dont trop de fonctionnaires se rendaient coupables et devant la négligence avec laquelle était traitée l'organisation de l'enseignement: deux phénomènes qui ne pouvaient que choquer des révolutionnaires qui croyaient que la République devait reposer sur la vertu et sur les Lumières.

L'auteur insiste beaucoup sur le fait que le cercle, rassemblant des éléments appartenant à des classes sociales aux intérêts divergents, s'est, par là même, trouvé paralysé dans ses ambitions politiques. C'est probable, à condition de ne pas oublier que c'était une institution qui ne pouvait fonctionner qu'avec la tolérance, pour ne pas dire le soutien des autorités françaises, dans une région où il n'existait guère de sentiments révolutionnaires et moins encore d'enthousiasme en faveur de l'incorporation à la France. Le cercle de Cologne, comme tous ceux qui se constituèrent, alors, en pays rhénan, tomba en sommeil puis disparut dès que les autorités françaises n'eurent plus besoin de lui pour rassembler des signatures en faveur de l'annexion. Les

principaux ténors du club n'avaient plus qu'à se retirer de la vie publique ou à entrer aux services de l'administration française pour tenter d'exercer leurs fonctions d'une manière conforme à leur éthique. L'un d'entre eux Michel Venedey, qui se détourna du régime napoléonien, devait établir un pont entre les »Jacobins« de 1799 et les libéraux et démocrates allemands des années 1830, en attendant que les révolutionnaires de 1848 se considèrent comme les droits héritiers des clubistes de 1792/93 et des néo-jacobins de 1798/99.

L'ouvrage se termine par une présentation des principaux points de vue de l'historiographie sur les jacobins et démocrates allemands de la période »française«. Comme il se doit, une très large place est faite aux textes contemporains. On s'étonnera de ne pas voir figurer, au sein de la bibliographie, quelques ouvrages consacrés au jacobinisme français (les études de Soboul, notamment), ni la Grande Nation de J. Godechot, ni les études de G. Steiner sur Georg Forster. Quoi qu'il en soit, il faut souhaiter que les autres »cercles constitutionnels« de la période 1798/99, suscitent des travaux aussi riches que celui d'Axel Kuhn, tant par l'information qu'il apporte que par les réflexions auxquelles il entraîne le lecteur.

Roger DUFRAISSE, Paris

Gwynne LEWIS, *The Second Vendée. The continuity of Counter-Revolution in the Department of the Gard, 1789–1815*, Oxford (Clarendon Press) 1978, 250 p.

Trop longtemps l'histoire de la Contre-Révolution s'est limitée à l'étude des insurrections de la Vendée et des exploits des réseaux royalistes du baron de Batz, du comte d'Antraigues et autres Hyde de Neuville.

On a trop négligé les événements du Midi. Le mérite de ce livre est de les rappeler en centrant l'examen des faits dans le département du Gard.

Le facteur religieux prend dans le Sud-Est une importance aussi grande que dans l'Ouest. Ici le conflit entre catholiques et protestants, qui remonte à l'Ancien Régime, vient se superposer sur d'autres antagonismes: royalistes contre républicains, notables contre pauvres, centralistes contre fédérés.

L'ouvrage s'ouvre sur la situation sociale et religieuse à Nîmes en 1789 pour s'achever sur la Terreur blanche de 1815 qui ne fût pas aussi spontanée qu'on l'a souvent écrit, juge G. Lewis. A travers d'étonnantes figures, comme le baron de Saint-Christol ou François Froment, ce sont les structures socio-économiques du département qui sont analysées dans cet excellent travail qui fait référence aux recherches de Maurice Agulhon, à juste titre, mais délaisse un peu trop les vieux livres d'Ernest Daudet qui auraient donner plus de pittoresque au récit, un peu froid de l'auteur.

Jean TULARD, Paris

Michael MÜLLER, *Säkularisation und Grundbesitz: zur Sozialgeschichte des Saar–Mosel Raumes 1794–1813*, Boppard (Boldt) 1980, 444 p. (Forschungen zur deutschen Sozialgeschichte, Bd. 3).

Cette excellente dissertation de doctorat, soutenue à l'Université de Trèves, se fonde sur des sources abondantes et bien conservées, qu'elle exploite avec une méthode sûre. Elle analyse la vente des biens ecclésiastiques, sécularisés en Rhénanie à la suite de la conquête française, en s'attachant à bien saisir l'ensemble de l'opération: l'adjudication primitive est étudiée à partir des affiches et des procès-verbaux, le reclassement éventuel dans les années qui suivent à partir des